



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

16 SEP. 2016

-----  
**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016**

**Délibération N°2016/109**

**Date de convocation : 22 août 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille seize, le 14 septembre 2016 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de BUSIGNY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (59 titulaires 2 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN

Virginie LE BERRIGAUD

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Thierry WALEMME (S)

Agnès BERANGER

Denis COLLIN

Anne – Sophie MERY DUEZ

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Karine ELOIR

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Marc PLATEAU

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY

Jean-Pierre RICHEZ

Maurice DEFAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Hubert DEJARDIN

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Francis LEBLON

Didier BONIFACE

Mélanie DISDIER

Bernard POULAIN

Serge WARWICK

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Yannick HERBET

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Bertrand LEFEBVRE

Laurent COULON

Isabelle PIERARD

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

**Membre(s) Excusé(s) (1) :** Didier BLEUSE

**Membre(s) Absent(s) (10) :**

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Jean-Félix MACAREZ, Liliane RICHOMME, Sandrine TRIoux, Patrice BONIFACE, Jean-Louis CAUDRELIER, Marc DU-FRENNE, Chantal WAYENBERGE

**Membre(s) ayant donné procuration (5) :**

Frédéric BRICOUT à Agnès BERANGER, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Isabelle PIERARD,

Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2016/107 - Objet : Cotisations foncières des entreprises - Suppression de l'exonération en faveur des créations ou extensions d'établissements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville**

Le Président de la CCCC expose les dispositions du I septies de l'article 1466 A du Code Général des Impôts permettant au Conseil Communautaire de supprimer l'exonération de cotisation foncière des entreprises dont bénéficient les établissements qui font l'objet d'une création ou d'une extension entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2020 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville définis à l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ainsi que des établissements existant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 situés dans ces mêmes quartiers.

Conformément aux III et V de l'article 1586 nonies du même code, les établissements pouvant être exonérés de cotisation foncière des entreprises en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre sont exonérés de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la demande de l'entreprise et sauf délibération contraire de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre applicable à la fraction de la valeur ajoutée taxée à son profit.

Vu l'article 1466 A - I septies du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1586 nonies du Code Général des Impôts,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014,

Vu le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide de supprimer l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements visés au I septies de l'article 1466 A du Code Général des Impôts.

Décide de supprimer l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en faveur des établissements visés au I septies de l'article 1466 A du Code Général des Impôts.

Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

1 ABSENTION

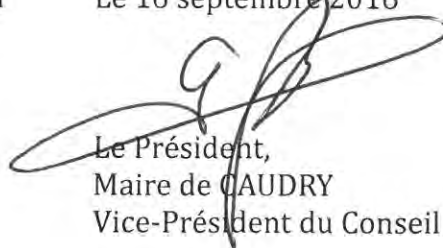
13 CONTRES

ADOPTE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 16 septembre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 16 septembre 2016  
Le 16 septembre 2016

Vu,



Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.